



**GUIDE** DE LA  
**RENTÉE**  
**SCOLAIRE**

**2026**

INSCRIPTIONS DU  
1<sup>er</sup> AVRIL AU 3 JUILLET

---

# ÉDITO

Madame, Monsieur,

Depuis 2020, nous avons engagé des transformations profondes pour garantir à chaque enfant les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement. Le renouvellement de votre confiance, dès le premier tour des élections municipales, nous permet aujourd'hui de poursuivre avec détermination le travail engagé au service de toutes et tous, avec une ambition intacte : améliorer concrètement le service public au quotidien.

En cette rentrée 2026, nous consolidons des avancées désormais bien ancrées, tout en continuant à les faire évoluer pour répondre toujours mieux aux attentes des familles. Cette exigence d'amélioration continue guide chacune de nos actions.

La restauration scolaire en est un exemple particulièrement concret. Parce que bien manger est un droit pour chaque enfant, nous avons poursuivi nos efforts pour proposer une alimentation saine, équilibrée et durable. Aujourd'hui, 42 % des produits servis sont issus de l'agriculture biologique et 57 % relèvent de signes officiels de qualité, dépassant largement les objectifs fixés au niveau national. Cette dynamique a été reconnue par l'obtention du label Ecocert « En Cuisine » – niveau 2, qui vient saluer un engagement exigeant en faveur d'une alimentation respectueuse de la santé des enfants et de l'environnement.

Ce résultat est aussi le fruit d'un choix fort : celui de la gestion en régie municipale. Ce modèle nous permet de maîtriser pleinement la qualité des repas, de privilégier les produits de saison, de développer les circuits

L'ÉDUCATION DE  
NOS ENFANTS  
DEMEURE PLUS  
QUE JAMAIS  
NOTRE PRIORITÉ.

---

courts et d'adapter en permanence notre offre aux besoins des enfants. Derrière chaque repas, ce sont des équipes engagées qui œuvrent chaque jour avec professionnalisme et conviction au service des plus jeunes.

Nous poursuivons également notre engagement en faveur d'un service accessible à tous. En prenant en charge l'essentiel du coût réel des repas, la Ville garantit à chaque famille l'accès à une restauration de qualité, conciliant justice sociale, exigence nutritionnelle et responsabilité environnementale.

**TOUS CES PROGRÈS  
SONT LE FRUIT D'UN  
ENGAGEMENT COLLECTIF  
ET D'UNE CONFIANCE  
PARTAGÉE.**

Parce que la réussite des enfants repose aussi sur un accompagnement global, nous continuons à renforcer les liens avec les familles, les équipes éducatives et l'ensemble des acteurs du territoire. Le dialogue, la concertation et l'écoute restent au cœur de notre méthode pour construire des politiques

publiques utiles, concrètes et adaptées.

Nous continuerons à avancer avec vous, en évaluant nos actions, en les adaptant et en portant toujours plus loin notre ambition éducative. Ensemble, nous faisons le choix d'un service public exigeant, proche de vous, et tourné vers l'avenir de nos enfants.

Belle rentrée à toutes et à tous !



**Ali Rabeh**  
Maire de Trappes

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a vertical stroke and a small loop at the end, followed by the initials 'A.R.' in a cursive script.

---

# SOMMAIRE

• Les temps scolaires / Autour de l'école : les différents accueils	5
• La semaine type d'un enfant	
> en maternelle	6
> en élémentaire	7
• Les accueils du soir	8
• La Maison des Parents	8
• La pause méridienne (restauration)	10
• Le mercredi	12
• L'accueil de loisirs des vacances scolaires	13
• Carte des sites	14
• Le programme Réussite éducative	16
• Inscription sur Trappes&Moi	17
• Réservation ou annulation des activités	20
• Facturation et paiement	21
• Tarifs	22
• Règlement / Questions de santé	23
• Vos contacts	24



# LES TEMPS SCOLAIRES

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi :**  
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

**Les enseignants accueillent les enfants :**  
le matin de 8h20 à 8h30 et l'après-midi de 13h20 à 13h30

## AUTOUR DE L'ÉCOLE : LES DIFFÉRENTS ACCUEILS

La Ville propose des accueils périscolaires et de loisirs accessibles à tous les enfants d'âge maternel ou élémentaire.



Comme chaque année, vous pouvez **réserver ou annuler** les activités de votre choix en période scolaire **jusqu'au jour même (avant 8h)** (détails en page 20).

Pour les accueils de loisirs pendant les petites vacances scolaires, le délai est à **J-7**, pendant les grandes vacances à **J-15**.



### L'ACCUEIL DU MATIN

MATERNELLE  
ÉLÉMENTAIRE



→ de 7h30 à 8h20 lundi, mardi, jeudi et vendredi

C'est un temps calme pour commencer la journée en douceur. Il est proposé des activités récréatives libres. Pour les élèves de maternelle, cet accueil est encadré par des ATSEM au sein de chaque école.



Cas particuliers sur trois écoles dont l'accueil est transféré :

- Aragon → accueilli sur Cotton
- Ferry → accueilli sur Joliot-Curie
- Stendhal → accueilli sur Flaubert
- Wallon (élém.) → accueilli sur Boucher

# LA SEMAINE TYPE D'UN ENFANT EN MATERNELLE

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI		MERCREDI
7H30 à 8h20	Accueil du matin	Accueil du matin
8h20 à 8h30	Accueil des enfants par les enseignant-es	Ateliers ludo-éducatifs (1€/an)
8h30 à 11h30	Classe	
11H30 à 13h20	Pause déjeuner	Pause déjeuner
13H20 à 13h30	Accueil des enfants par les enseignants-es	Accueil de loisirs Départ à partir de 16h45
13H30 à 16h30	Classe	
16H30 à 18h30	Accueil du soir – Goûter inclus Départ possible à partir de 17h	

- Temps organisé par l'Éducation nationale.
- Temps facultatif organisé par la Ville de Trappes, sur réservation, payant au quotient familial.
- Temps facultatif organisé par la Ville de Trappes, sur réservation, à 1 euro symbolique par an seulement.

# LA SEMAINE TYPE D'UN ENFANT EN ÉLÉMENTAIRE

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI		MERCREDI
7H30 à 8h20	Accueil du matin	Accueil du matin
8h20 à 8h30	Accueil des enfants par les enseignant-es	Ateliers ludo-éducatifs (1€/an)
8h30 à 11h30	Classe	
11H30 à 13h20	Pause déjeuner	Pause déjeuner
13H20 à 13h30	Accueil des enfants par les enseignant-es	Accueil de loisirs Départ à partir de 16h45
13H30 à 16h30	Classe	
16H30 à 18h	Étude et ateliers d'épanouissement (1€/an) Goûter inclus	
18H à 18h30	Accueil du soir Départ possible à partir de 18h	

- Temps organisé par l'Éducation nationale.
- Temps facultatif organisé par la Ville de Trappes, sur réservation, payant au quotient familial.
- Temps facultatif organisé par la Ville de Trappes, sur réservation, à 1 euro symbolique par an seulement.

## LES ACCUEILS DU SOIR MATERNELLE



Récupération  
des enfants  
à partir de 17h

→ de 16h30 à 18h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi



Les enfants sont accueillis le soir pour un temps récréatif ponctué par un goûter et des jeux. L'accent est mis **sur la découverte et le plaisir de la lecture.**

Les animateurs de la Ville proposent également des activités manuelles. Des animations, assurées par le **service des sports** et la **Maison des jeux** peuvent être organisées sur certains sites.

L'activité est facturée selon votre quotient familial.



### LA MAISON DES PARENTS EST LA MAISON DE TOUS LES PARENTS, FUTURS PARENTS ET GRANDS-PARENTS



Il s'agit d'un lieu d'échanges et de rencontres dont la mission première est d'accompagner les familles dans leur fonction parentale.

Une équipe pluridisciplinaire, spécialiste de l'enfance et de l'adolescence vous accueille et vous propose différents temps d'écoute, d'orientation, de soutien ou d'entraide afin de répondre au mieux à vos besoins et questionnements tout en valorisant votre place de parents ou de grands-parents.

L'accueil se déroule selon un principe d'anonymat et de bienveillance dans le respect et la convivialité de chacun.

Cette structure municipale offre :

- Un Lieu d'Accueil Enfants Parents : "L'Envolée" accessible sans inscription pour les familles avec enfants jusqu'à 4 ans, les mardis matins et jeudis après-midi.
- Des ateliers parents et parents-enfants.
- Des rencontres thématiques.
- Une permanence avec le médiateur familial.
- Le Point Ecoute Parents avec la psychologue.
- Des espaces permettant aux parents de se rencontrer afin d'élaborer et de concrétiser leurs projets, avec l'accompagnement des professionnels.



Renseignements  
01 30 16 27 61 ou  
[maisondesparents@mairie-trappes.fr](mailto:maisondesparents@mairie-trappes.fr)

## LES ACCUEILS DU SOIR ÉLÉMENTAIRE



### ÉTUDE ET ATELIERS POUR S'ÉPANOUIR

1€/AN

→ de 16h30 à 18h lundi, mardi, jeudi et vendredi

Ce temps est adapté pour répondre au mieux aux besoins des enfants avec un goûter (fourni par la Ville), puis deux temps successifs, en alternance :



Récupération  
des enfants  
à 18h

- 45 minutes de **temps d'étude surveillée, dans une classe en groupes et par niveau scolaire**. Les élèves sont encadrés par des enseignants ou des étudiants diplômés présents pour les aider et les accompagner. C'est à l'enfant de faire ses devoirs ou de réviser ses leçons. **Que les enfants participent ou non à l'étude, les parents sont invités à toujours suivre et surveiller les devoirs.**
- 45 minutes d'**activités d'animation ludo-éducative** encadrées par des animateurs diplômés, autour de jeux collectifs, d'activités manuelles, de jeux d'écriture et de lecture.

Cette activité est quasi-gratuite pour les parents : 1€ par an et par enfant seulement. Ce paiement symbolique permet également aux enfants de participer le mercredi matin aux matinées ludo-éducatives.

**Attention** Sauf justificatif exceptionnel à remettre au directeur de l'accueil de loisirs, le départ de l'enfant ne peut se faire qu'à 18h.

Les enfants sans autorisation de sortie qui n'auront pas été récupérés par leurs parents passeront automatiquement à l'accueil du soir (l'activité sera facturée aux parents).

### L'ACCUEIL DU SOIR

→ de 18h à 18h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi

Il s'agit d'un temps récréatif pour bien terminer la journée : 30 minutes d'accueil en continu pour permettre aux parents de venir chercher leurs enfants un peu plus tard.

L'activité est facturée selon votre quotient familial.

## PAUSE MÉRIDIDIENNE (RESTAURATION)

MATERNELLE  
ÉLÉMENTAIRE



→ de 11h30 à 13h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Les repas sont préparés par la cuisine centrale municipale "Les Marmitons" dans le respect des normes sanitaires, d'hygiène et d'équilibre alimentaire.

**Les menus sont élaborés avec l'appui d'une diététicienne**, et examinés lors des commissions "restauration" ouvertes aux représentants de parents.

Chaque semaine, près de 18 800 repas sont préparés par une équipe de 17 agents : des cuisiniers bien sûr, mais aussi des magasiniers, chauffeurs, plongeurs, secrétaires. Avec 70 agents d'office, 120 animateurs, 64 ATSEM et 4 auxiliaires de puériculture qui encadrent la distribution, c'est toute une équipe de professionnels qui se mobilise pour assurer le repas de votre enfant.

### I heure de repas pour I heure d'activités

Cette pause est également un temps éducatif à part entière, qui permet aux enfants de se ressourcer et se dépenser au milieu de journée, en partageant un moment convivial au travers d'une multitude d'activités proposées, notamment sportives.

## LA CANTINE : UNE OFFRE DE QUALITÉ, QUI ÉDUQUE AU GOÛT, RÉSERVABLE LE JOUR MÊME

La Ville organise régulièrement des animations culinaires et d'éducation au goût. Deux fois par an, un **concours de menus** permet aux enfants de créer leurs propres repas. Les menus retenus sont servis dans toutes les écoles publiques de la ville.



Pour permettre aux parents de s'organiser plus facilement, **la réservation des repas (en période scolaire) peut se faire jusqu'à 8h, le matin même !**

Chaque enfant inscrit dans les délais aura la garantie de se voir servir le repas chaud correspondant au menu choisi, le tout sans gâchis, grâce à un travail statistique effectué ces deux dernières années par l'équipe des Marmitons.



Avec **50 % de produits bio dans les assiettes**, la Ville franchit un cap majeur. Cette exigence de qualité est aujourd'hui reconnue par le **label Ecocert, qui lui attribue une deuxième carotte**. Une restauration plus saine, plus responsable, pour la santé et l'avenir de nos enfants.



# LE VÉGÉTARIEN, C'EST BON POUR TOUS !

## Bon pour la planète, bon pour la santé !

Un repas végétarien, c'est une production de gaz à effet de serre et une consommation d'eau réduite de 20 à 30% par rapport à un repas traditionnel.

Les menus végétariens proposés sont aussi équilibrés que les menus traditionnels. **Ils contiennent notamment autant de protéines et d'énergie** : tout ce qui est nécessaire à la bonne croissance de votre enfant !



LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Végétarien	Végétarien	Végétarien	Végétarien	Végétarien
	ou	ou	ou	
	Viande	Viande	Poisson	

## ! À SAVOIR

C'est le menu végétarien qui sera servi par défaut :

- en l'absence de choix au moment de la réservation,
- ou en cas de réservation hors délai.

Vous trouverez sur *Trappes&Moi* et sur le site internet de la Ville le menu détaillé de chaque mois. L'agenda des réservations *Trappes&Moi* vous permet de choisir pour chaque jour le plat qui conviendra le mieux à votre enfant, en fonction de ses goûts.

L'activité est facturée selon votre quotient familial.

## LE MERCREDI

MATERNELLE  
ÉLÉMENTAIRE

Un accueil à la carte, 8 possibilités pour organiser la journée de votre enfant.

7H30 à 8h30	Accueil du matin								
8h30 à 11h30	Matinées ludo-éducatives								
11H30 à 13h30	Pause déjeuner								
13H30 à 18h30	Accueil de loisirs								

 Vos réservations possibles

En fonction de son école, votre enfant sera accueilli sur l'un de ces 6 sites (voir carte p. 14-15) : Montaigne (16), Cocteau (11), Ferry (8), Joliot-Curie (4), Wallon élémentaire (9), Macé (15), M.Thorez (21).

 **Attention** Ouverture à 11h30 et à 13h30.



1€/AN

### LES MATINÉES LUDO-ÉDUCATIVES DU MERCREDI

La Ville propose des **matinées ludo-éducatives pour apprendre autrement**, s'ouvrir sur le monde, s'initier aux sports, aux sciences, à l'informatique, aux langues, à la musique ou encore au théâtre...

Accueil des enfants de 8h20 à 8h40

Construites par cycles de plusieurs séances, elles sont encadrées par des animateurs, des prestataires ou des associations partenaires de la Ville. Il est demandé aux enfants de participer à l'ensemble des dates d'un cycle pour progresser.

### L'ACCUEIL DE LOISIRS DE L'APRÈS-MIDI

Ce temps permet aux enfants de se ressourcer et de partager des activités récréatives et ludo-éducatives.

L'activité est facturée en fonction du quotient familial.



Récupération des enfants à partir de 16h45

# VACANCES SCOLAIRES

MATERNELLE  
ÉLÉMENTAIRE



Un accueil à la carte, 5 possibilités pour organiser la journée de votre enfant.

## L'ACCUEIL DE LOISIRS

→ de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

7H30 à 11h30	Accueil du matin					
11H30 à 13h30	Pause déjeuner					
13H30 à 18h30	Accueil de l'après-midi					



Récupération des enfants à partir de 16h45 (sauf en cas de sortie organisée par le centre)

Les enfants sont accueillis pour des activités ludo-éducatives et récréatives encadrées par des animateurs dans les accueils de loisirs de la Ville.

**Plus de souplesse pour l'accueil de vos enfants : vous pouvez inscrire votre enfant et annuler vos réservations en cas de besoin jusqu'à une semaine avant les petites vacances. (voir calendrier p. 20)**

Pour les vacances scolaires, merci de vérifier quel centre accueillera votre enfant avant de l'inscrire (voir QR-code et la carte p. 14-15).

Si l'accueil de loisirs affiche complet au moment de votre réservation, votre enfant pourra être accueilli sur une autre structure de la Ville.



L'accueil de votre enfant pendant les vacances scolaires est conditionné à une inscription dans les délais ! Il n'y a plus de dérogation possible, sauf situations exceptionnelles appréciées sur justificatif uniquement. Pour être sûr que votre enfant soit accueilli, ne laissez pas passer la date !



**Attention** Accueil des enfants jusqu'à 9h30.  
Ouverture à 11h30 et 13h30.

# GROUPES SCOLAIRES ET ACCUEILS DU MERCREDI

Légende :

- École
- École avec un accueil le mercredi
- ◆ Accueil de loisirs (vacances d'été)
- ▲ Accueils du matin et du soir (Sand)
- Secteurs des accueils du mercredi

## MATERNELLES

- 1 - Hélène Boucher
- 2 - Eugénie Cotton
- 3 - Anne Frank
- 4 - Irène Joliot-Curie
- 5 - Henri Wallon (maternelle)
- 6 - Laurent Mourguet

## ÉLÉMENTAIRES

- 7 - Louis Aragon
- 8 - Jules Ferry
- 9 - Henri Wallon (élémentaire)

## MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

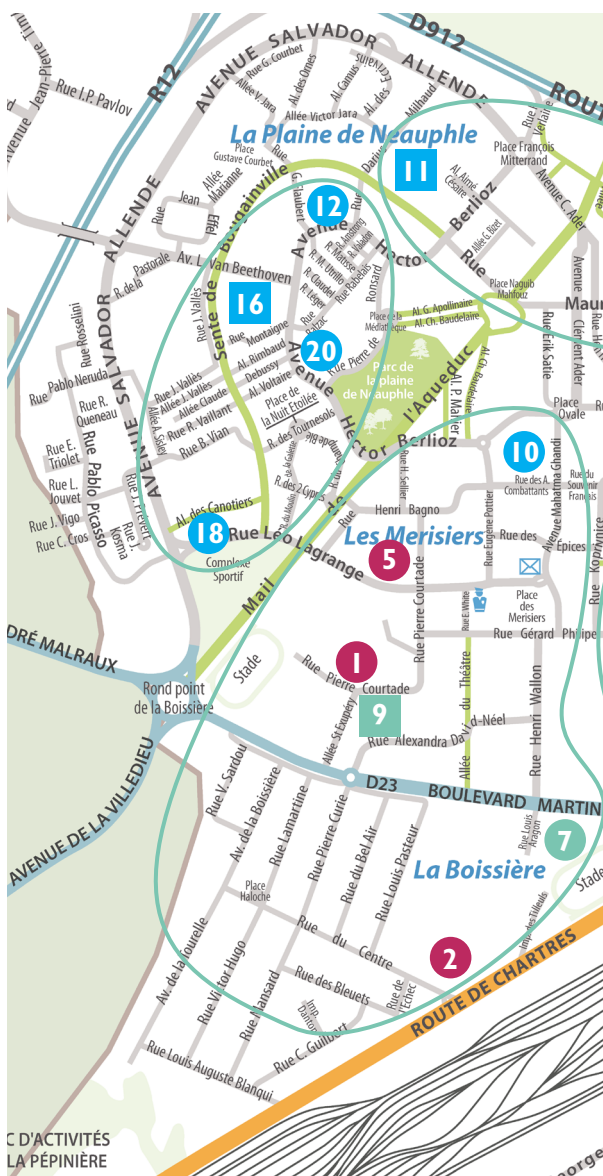
- 10 - Jean-Baptiste Clément
- 11 - Jean Cocteau
- 12 - Gustave Flaubert
- 13 - Jean Jaurès
- 14 - Paul Langevin
- 15 - Jean Macé
- 16 - Michel de Montaigne
- 17 - Louis Pergaud
- 18 - Auguste Renoir
- 19 - George Sand
- 20 - Stendhal
- 21 - Maurice Thorez

## ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

- ◆ 22 - Petit gibus

## ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

- ▲ 23 - La fée qui court



## ACCUEIL DES VACANCES

Pour connaître le centre qui accueillera votre enfant aux prochaines vacances scolaires, consultez la carte qui sera remise à jour avant l'ouverture des réservations sur [trappes.fr/accueilsdeloisirsvacances](http://trappes.fr/accueilsdeloisirsvacances)



# LE PROGRAMME RÉUSSITE ÉDUCATIVE

## TRAPPES S'ENGAGE POUR LA RÉUSSITE DE TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS

Avec le programme Réussite éducative, la mairie propose des solutions individualisées aux enfants et adolescents (de 2 à 18 ans) qui ont plusieurs fragilités.

Trois référent·e·s de parcours et une médiatrice santé sont à votre écoute pour aider vos enfants, notamment sur le plan scolaire. En 2025, ils ont accompagné 300 enfants et leurs familles.

Ils vous rencontreront et échangeront avec les professionnels qui connaissent vos enfants de manière à répondre à leurs besoins spécifiques.

Le programme Réussite éducative pourra permettre à ces enfants d'être accompagnés dans leur orientation scolaire, d'avoir accès à des activités culturelles, ou de favoriser l'accès au soin.

Par exemple, 15 enfants participent au projet DEMOS : pendant 3 ans, ils apprennent à jouer d'un instrument de musique et se produisent en concert avec d'autres enfants de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Pour savoir si votre enfant peut bénéficier du programme Réussite éducative, appelez au **01 30 16 43 83** ou écrivez à [reussite.educative@mairie-trappes.fr](mailto:reussite.educative@mairie-trappes.fr)



**Vidéo de présentation :**



# AIDER LES FAMILLES AVEC LES OUTILS NUMÉRIQUES

La dématérialisation permet d'automatiser et de simplifier bon nombre de formalités administratives. Elle ne doit pour autant laisser aucun habitant seul face à un outil mal ou non maîtrisé. C'est pourquoi la Ville de Trappes a mis en place un accompagnement personnalisé.

## VOS INSCRIPTIONS SUR TRAPPES&MOI

VOTRE SITUATION	LA SOLUTION
Vous avez des questions, ou certaines procédures vous échappent.	Les <b>tutoriels vidéo</b> vous permettront de mieux comprendre comment réaliser vos démarches. Des <b>agents municipaux</b> sont également disponibles pour répondre à vos questions à la Cyberbase ou au 01 30 16 24 99
Vous avez des difficultés avec le numérique.	Vous pouvez prendre <b>rendez-vous</b> pour bénéficier d'un accompagnement adapté : toutes les démarches seront réalisées avec un agent qui vous montrera et vous expliquera chacune des étapes de l'inscription ou de la réservation et du calcul du quotient familial. 01 30 16 24 99

## LES OUTILS SCOLAIRES (PRONOTE, ENT...)

La Ville met désormais à disposition un agent pour accompagner les parents dans l'utilisation des outils spécifiques qui permettent de suivre la scolarité des enfants. Des ateliers permettent également de sensibiliser toute la famille aux dangers potentiels des écrans, et de configurer des outils de contrôle parental.

Sur rendez-vous, au 01 30 16 24 99.

# INSCRIPTION, RÉSERVATION ET PAIEMENT

## Trappes & Moi



### TRAPPES&MOI EST VOTRE ESPACE CITOYEN EN LIGNE POUR :

- vos inscriptions de la rentrée (fiche de renseignements),
- faire calculer votre quotient familial,
- la gestion d'activités (réservations et annulations).

Stable, pratique et moderne, vous retrouvez également sur *Trappes&Moi* de multiples fonctionnalités afin de faciliter vos démarches administratives !

Vous pouvez y accéder depuis votre navigateur internet, sur :

→ [trappes.fr/trappes&moi](https://trappes.fr/trappes&moi)

Vous pouvez également passer par l'application *Trappes&Moi*, disponible pour vos smartphones et tablettes, Android comme iOS. Recherchez *Trappes&Moi* dans vos boutiques d'applications (Play Store ou App Store).



### COMMENT M'INSCRIRE ?

- 1 > De la toute petite section de maternelle au CM2 : je remplis une fiche de renseignement par enfant.
- 2 > Je fais calculer le quotient familial pour être facturé au tarif le plus juste (une seule fois par famille).
- 3 > Une fois ma fiche de renseignement validée par les services de la Ville, je peux commencer mes réservations d'activités (restauration, accueil de loisirs du mercredi, accueil du matin et du soir, centre de loisirs).

Vous pourrez effectuer toutes les démarches sur l'espace citoyen *Trappes&Moi*. Vous trouverez sur le site internet de la Ville des guides pas à pas selon votre situation et des vidéos de démonstrations.

**Utilisez le QR code ci-contre pour accéder directement à la liste des tutoriels vidéos**





**Attention** La période d'inscription débute le 1<sup>er</sup> avril 2026.

Vous devez inscrire votre enfant avant le 3 juillet 2026, sans quoi une participation aux coûts de désorganisation engendrée par votre retard vous sera facturée 12 € (pour chacun des enfants).

## LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS



Pour chaque année scolaire et pour chaque enfant, **une fiche de renseignements** doit être complétée. Elle nécessite des pièces complémentaires :

- 1 > Justificatif de domicile.
- 2 > Selon les cas, les pages vaccinations du carnet de santé.



**Impératif**

Cette démarche est **obligatoire** pour que l'enfant puisse être accueilli sur les activités, **qu'elles soient payantes ou gratuites**. Elle doit être réalisée avant la première réservation d'activités (restauration, accueil périscolaire...).

# QF

## LE QUOTIENT FAMILIAL

### Une tarification adaptée à vos moyens

N'oubliez pas de faire **calculer votre quotient familial !**

En l'absence d'information sur votre niveau de ressources, les activités seront facturées au tarif le plus élevé. Pour faire calculer votre quotient, vous aurez besoin de vous munir de :

- 1 > Votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024  
(attention, l'avis déclaratif ne suffit pas !).
- 2 > Votre dernière attestation de paiement Caf (si vous êtes allocataire).



**RAPPEL**

**Baisse des revenus, changement de la composition familiale...  
Si votre situation change en cours d'année, vous pourrez demander à faire recalculer votre quotient sans attendre la rentrée suivante (sous certaines conditions).**



## RÉSERVATION OU ANNULATION DES ACTIVITÉS

Pour que votre enfant puisse participer à une activité, il faut une réservation ! Elle peut être réalisée à l'année, au mois, à la semaine ou changée chaque jour.



Afin de faciliter la vie des familles, **les réservations et les annulations sont désormais possibles jusqu'au jour même, avant 8h.**

**Attention** Vous changez d'avis pour faire participer votre enfant à une activité, ou au contraire décidez de ne pas l'y envoyer ? **Pensez à modifier votre réservation dans les délais !** Faute de quoi, un coût de désorganisation s'ajoutera au coût de l'activité.

Pour une activité prévue le :	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Je réserve ou j'annule au plus tard :	<b>Avant 8h, le matin même</b>				



### EN PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES

**7 jours avant les petites vacances, 15 jours avant les vacances d'été**



Année scolaire 2026-2027	Vacances scolaires		Accueil de loisirs	
	Début des vacances	Reprise des cours	Ouverture des réservations	Fin des réservations
Vacances de la Toussaint	sam. 17 oct. →	lun. 2 nov.	lun. 7 sept. →	ven. 9 oct.
Vacances de Noël	sam. 19 déc. →	lun. 4 jan.	lun. 9 nov. →	ven. 11 déc.
Vacances d'hiver	sam. 6 fév. →	lun. 22 fév.	lun. 28 déc. →	ven. 29 janv.
Vacances de printemps	sam. 3 avril →	lun. 19 avril	lun. 22 fév. →	ven. 26 mars
Vacances d'été	sam. 3 juillet		mar. 24 mai 2027 →	ven. 18 juin <b>pour juillet</b> ven. 16 juillet <b>pour août</b>



## FACTURATION ET PAIEMENT

Le paiement s'effectue chaque mois, après la participation aux activités. Vous avez la possibilité de régler vos factures par :

- Prélèvement automatique.
- Paiement en ligne par carte bancaire sur *Trappes&Moi*.
- Par chèque (par courrier ou en régie).
- Par paiement direct en régie, possible en :
  - carte bancaire,
  - chèque,
  - espèces (jusqu'à 300€),
  - Chèque Emploi Service Universel (sauf restauration scolaire).

**Le prélèvement automatique, c'est la méthode la plus simple.**

Une fois mis en place, vous serez prélevé après l'émission de factures.




**Attention** Après 3 prélèvements rejetés, ce mode de paiement sera désactivé pour votre famille jusqu'à la fin de l'année scolaire, afin d'éviter de nouveaux frais bancaires.

*Exemple de calendrier de facturation, pour un accueil de votre enfant en janvier :*

Mise en ligne de la facture et envoi d'une notification	Délai pour effectuer le paiement	En cas de retard	
		Rappel de paiement	Facture confiée au Trésor public pour recouvrement
6 février	Entre le 6 février et le dernier jour de février	20 février	15 mars

Cas particuliers :

- 1 > **En cas de sortie scolaire, c'est à vous de modifier vos réservations d'activités !** Si votre enfant est inscrit, mais absent, vous serez facturé de l'activité auquel s'ajoutera le coût de désorganisation. 
- 2 > En cas d'absence justifiée, le jour concerné ne vous sera pas facturé. Vous avez jusqu'à 5 jours ouvrés pour transmettre votre justificatif, via *Trappes&Moi*.
- 3 > Vous avez réservé une activité qui n'a pu être assurée (fermeture exceptionnelle, grève...) ? Vous ne serez pas facturé, sans aucune démarche à faire.

# TARIFS

Les tarifs ont été définis par la Ville pour être abordables pour tous.

**Pour un forfait annuel de 1 €, votre enfant peut accéder toute l'année :**

- aux matinées ludo-éducatives du mercredi (maternelle et élémentaire).
  - à l'étude et aux ateliers d'épanouissement, juste après la classe en élémentaire.
- Tarif pour les non-trappistes : forfait annuel de 40 €.

Les autres temps d'accueil sont facturés en fonction de votre quotient familial. **Chaque famille paye un tarif unique adapté à sa situation**, selon les revenus et la composition de la famille (parents isolés, enfant en situation de handicap, nombre d'enfants...). Ce quotient est valable pour toute l'année scolaire.

 **Attention Sans calcul, c'est le tarif maximum qui est appliqué !**

**Le tarif est dégressif si plusieurs de vos enfants sont inscrits à la même activité :** -10 % pour le deuxième enfant, -15 % à partir du troisième enfant.

**Les modes de calcul des tarifs sont détaillés dans le règlement des activités périscolaires et de loisirs. Un simulateur est à votre disposition pour estimer vos tarifs : [trappes.fr/simulateur-qf](https://trappes.fr/simulateur-qf)**

**La Ville préserve votre pouvoir d'achat.** À leur arrivée, les élus de votre Conseil municipal ont rendu plus justes et accessibles les différents tarifs des activités périscolaires. Depuis, au fil des mois et malgré l'inflation, ils font tout avec les agents et techniciens pour conserver le même niveau d'exigence de qualité dans les produits ou les services fournis aux enfants, en préservant au maximum le pouvoir d'achat des familles.

Activité	Avant 2020	Année scolaire 2025/26
Restauration	6,05 € maximum	4,42 € maximum
Journée en accueil de loisirs	18,50 € maximum	11,05 € maximum

---

# RÈGLEMENT

Le règlement des activités périscolaires et de loisirs encadre les bonnes pratiques pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les enfants.

Il est disponible sur [trappes.fr/reglements](https://trappes.fr/reglements), et sur *Trappes&Moi*.

**En cas de non-respect du règlement, l'accueil de votre enfant aux activités périscolaires pourra être suspendu.**



## QUESTIONS DE SANTÉ

### LE PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

En cas de problème de santé, un Protocole d'Accueil Individualisé est établi entre les parents et l'Éducation nationale, et sera renouvelé en élémentaire, sauf demande spécifique.

Ce PAI sera à déposer à la directrice / au directeur de l'école et sera pris en compte par la Ville.

### LES ALLERGIES ALIMENTAIRES

Les enfants concernés peuvent être accueillis sur le temps de la pause méridienne. Si le PAI prévoit qu'ils apportent un panier-repas, le tarif de l'activité "restauration" sera réduit par rapport à une inscription avec repas fourni par la Ville :

- Une remise de 50% sur le tarif de restauration scolaire.
- Une remise de 20% sur les accueils avec repas du mercredi et des vacances.

### LE PROTOCOLE D'ACCUEIL PERSONNALISÉ (PAP)

La Ville se fixe l'objectif d'accueillir tous les enfants sans discrimination, quelle que soit leur situation de santé ou de handicap. La Ville et les parents définissent ensemble un Protocole d'Accueil Personnalisé (PAP) qui précise les modalités d'accueil de l'enfant afin de répondre au mieux à ses besoins et à ses attentes sur les temps périscolaires et de loisirs.

# VOS CONTACTS



**Site de la mairie**  
trappes.fr

➔ **Besoin d'un accompagnement  
pour vos réinscriptions ?**



**Espace citoyen "Trappes&Moi"**  
trappes.fr/trappes&moi

**Vous pouvez contacter la  
Cyberbase :**

01 30 16 24 99



**Hôtel de Ville**  
1, place de la République  
CS 90544 - 78197 TRAPPES Cedex  
01 30 69 17 00



**Régie centrale**  
regie.centrale@mairie-trappes.fr  
01 30 69 17 21



**Direction des temps de loisirs de l'enfant**  
secretariat.periscolaire@mairie-trappes.fr  
01 30 69 17 98



**Facebook**  
@VilleTrappes



**Instagram**  
trappesofficiel



**X**  
@villedetrappes



**YouTube**  
Villedetrappes



**WhatsApp**  
Ville de Trappes



**LinkedIn**  
Ville de Trappes